

FONDATION MALADIE D'ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTEES

Fondation de Coopération Scientifique

101, Rue de Tolbiac
75013 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

FONDATION MALADIE D'ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES

Fondation de Coopération Scientifique

101, Rue de Tolbiac
75013 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au conseil d'administration de la FONDATION MALADIE D'ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION MALADIE D'ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 18 juin 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

BILAN ACTIF AU 31/12/2024				
ACTIF (en Euros)	Exercice 2024 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amortis- sements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	4 608	4 608	-	883
Immobilisations corporelles			-	-
Biens reçus par Legs ou donations destinés à être cédés	-		-	-
Immobilisations financières			-	-
Total I	4 608	4 608	-	883
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	320 748	-	320 748	248 115
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>	102 000		102 000	103 000
Autres	25 899		25 899	59 454
Valeurs mobilières de placement	33 139 960		33 139 960	27 034 271
Instruments de trésorerie			-	-
Disponibilités	6 748 318		6 748 318	12 839 506
Charges constatées d'avance	7 247		7 247	16 219
Total II	40 344 172	-	40 344 172	40 300 565
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	40 348 780	4 608	40 344 172	40 301 448

BILAN PASSIF AU 31/12/2024		
PASSIF (en Euros)	Exercice 2024 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	26 446 000	26 446 000
Fonds propres complémentaires		
Réserves		
Report à nouveau	4 792 916	-
Excédent ou déficit de l'exercice	-	4 792 916
Situation nette (sous total)	31 238 916	31 238 916
Fonds propres consommables	1 248 003	1 371 607
Total I	32 486 919	32 610 523
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	102 000	103 000
Fonds dédiés	2 377 052	2 747 601
Total II	2 479 052	2 850 601
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	-	-
DETTES		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	94 829	88 374
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	45 400	36 252
Autres dettes	5 237 499	4 715 471
Produits constatés d'avance		
Total IV	5 377 728	4 840 097
Ecart de conversion Passif (V)	473	228
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	40 344 172	40 301 448

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMPTE DE RESULTAT (en Euros)	Exercice 2024 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	157 008	79 038
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	123 604	-
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	308 625	325 513
Mécénats	-	7 902
Legs, donations et assurances-vie	193 624	126 177
Contributions financières	93 395	16 745
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	370 549	268 029
Autres produits		
Autres produits	986	3
Total I	1 247 790	823 406
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	555 227	319 043
Aides financières	1 038 323	378 155
Impôts, taxes et versements assimilés	988	981
Salaires et traitements	210 796	210 140
Charges sociales	82 705	85 013
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	883	1 536
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Reports en fonds dédiés	-	169 401
Autres charges	984	3 388
Autres charges		
Total II	1 889 906	1 167 657
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 642 116	- 344 251
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	643 649	5 137 252
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
Différences positives de change	35	
Total III	643 684	5 137 252
CHARGES FINANCIERES		
Différences négatives de change	1 568	85
Total IV	1 568	85
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	642 116	5 137 167
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 0	4 792 916
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	
Total V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	
Total VI		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 891 474	5 960 658
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 891 474	1 167 742
EXCEDENT OU DEFICIT	-	4 792 916

La Fondation Alzheimer – Exercice 2024**ANNEXE****PREAMBULE**

La Fondation « Alzheimer » est une fondation de coopération scientifique, conformément aux dispositions des articles L.344-2 et L.344-11 à L.344-16 du code de la recherche, et créée dans le cadre du volet recherche du plan national « Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées ».

Elle a pour but de coordonner et animer l'effort national de recherche médicale et médico-sociale, tant public que privé, dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées, de favoriser, d'inciter et de développer les recherches dans ce domaine, en promouvant les interactions entre différentes disciplines, pour accélérer la compréhension des mécanismes de survenue de la maladie, le développement de tests diagnostics et d'approches thérapeutiques et préventives ainsi que la connaissance de l'impact des modalités d'accompagnement des malades et de leurs familles. Elle est en particulier chargée de la mise en œuvre des mesures du volet recherche du plan national « Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées ».

L'exercice social a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 Décembre 2024.

Le total du bilan de l'exercice est de 40 344 172 €.

Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. Les produits sont de 1 891 474 € et le résultat est équilibré.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

II – EVENEMENTS POST-CLÔTURE

Néant.

III - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales :

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan comptable Général 2014-03 sous réserves des dispositions particulières, notamment des principes énoncés dans le règlement ANC n° 2018-06, relatif au plan comptable associatif, modifié par le règlement ANC n°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

Changement de méthode comptable :

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

IV - FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Fondation, consommables et non consommables sont constitués d'apports des fondateurs statutaires et d'apports de fondateurs agréés par le conseil d'administration.

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS PROPRES

Tableau de variation des Fonds Propres au 31/12/2024 :

Variation des fonds propres en €	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont Générosité du Public	Montant	Dont Générosité du Public	Montant	Dont Générosité du Public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise*	26 446 000							26 446 000
Report à nouveau		4 792 916	80 115					4 792 916
Excédent ou déficit de l'exercice	4 792 916	- 4 792 916	- 80 115				80 115	-
Situation nette	31 238 916	-	-	-	-	-	80 115	31 238 916
Fonds propres consommables	1 371 607					123 604	-	1 248 003
Total	32 610 523	-	-	-	-	123 604	80 115	32 486 919

*Constitution des fonds propres sans droit de reprise

Dotation non consommable initiale	2 446 000
Apports de fonds privés non consommable par décision du CA	24 000 000

TABLEAU DE VARIATION DE LA DOTATION INITIALE CONSOMPTIBLE :

Tableau de variation de la dotation initiale consommable au 31/12/2024

Variation de la Dotation Initiale Consommable En €	Dotation Initiale reçue	Dépenses imputées au 31/12/2023	Dépenses restant à réaliser au 01/01/2024	Augmentation 2024	Consommation 2024	Dépenses restant à réaliser au 31/12/2024
Mesures 2012	13 014 000	- 11 642 393	1 371 607	-	- 123 604	1 248 003
TOTAL	13 014 000	- 11 642 393	1 371 607	-	- 123 604	1 248 003

V – FONDS REPORTES ET DEDIES

La somme de 2 479 052 € inscrite en fonds reportés et dédiés au 31 décembre 2024 correspond :

- aux engagements pris par la Fondation dans le cadre du Plan Alzheimer 2008-2012 mais non encore contractualisés pour 2 377 052 €.
- aux legs acceptés mais non encore perçus au 31/12/2024 pour 102 000 € (fonds reportés).

Tableau de variation des Fonds Dédiés au 31/12/2024 :

Variation des fonds dédiés issus de :	31/12/2023	utilisations		transferts	à la clôture	
		montant global	dont rembour- sements		montant global	dont FD / projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation MESR 2012	2 636 413	259 360			2 377 052	1 442 740
Contributions financières : Plan Blanc - Jeunes chercheurs	111 189	111 189			-	-
Total	2 747 602	370 549	-	-	2 377 052	1 442 740

La Fondation finance des projets de recherche de manière autonome et continue. Ces projets sont sélectionnés par le conseil scientifique en fonction de leur qualité scientifique et de leur pertinence par rapport au projet de la Fondation. Les projets sont financés pour une période qui est, souvent, supérieure à une année. Dans ce cadre, les montants accordés au projet en question sont mobilisés et engagés. Ils apparaissent donc, au bilan, en dette.

Cependant, il peut arriver que des projets soient abandonnés par les équipes ou que les circonstances fassent que les équipes les laissent sans suite parfois même au-delà de la date de terminaison du projet. La fondation applique des règles de prudence et replace en fonds dédiés les montants issus des projets terminés pour lesquels les équipes n'ont pas dépensé la totalité des montants accordés ou des projets pour lesquels les équipes ne se sont pas manifestées depuis plus de cinq années.

Les transferts correspondent aux budgets antérieurement alloué à des projets, finalement non utilisés totalement et réimputés en fonds dédiés.

Lorsque le plan Alzheimer a été lancé il y a presque 18 ans, les avancées technologiques concernaient essentiellement sur l'imagerie. Une ligne « mesure 28 » avait été créée. Aujourd'hui les développements permis par les avancées technologiques les plus performantes sont massivement portées par les applications des nouvelles technologies de l'information, de la communication, de la robotisation ou de l'intelligence artificielle au champ de la maladie d'Alzheimer. Dans ce contexte, la fondation a identifié dans sa stratégie un axe innovation dont la première réalisation est la création d'un appel à projet conjoint avec Clinatech/CEAtech. Cet AAP a pour objectif de rapprocher les chercheurs du monde de l'Alzheimer et les ingénieurs du CEA afin d'inventer ensemble de nouvelles approches et outils pouvant s'inscrire dans le champ de la prise en charge à court ou moyen terme des patients et de leurs aidants avec en particulier la volonté d'alléger la charge des aidants et de favoriser un maintien prolongé à domicile des patients. Aussi, les fonds dédiés pourront-ils venir soutenir les actions d'innovation de la Fondation au cours des quatre prochaines années dans le prolongement des actions de la mesure 28.

Tableau de suivi des fonds reportés

Variation des fonds reportés issus de :	DEBUT exercice	Diminution	Augmentation	Solde à la clôture
Legs et donations	103 000	3 000	2 000	102 000
TOTAL GENERAL	103 000	3 000	2 000	102 000

VI - PROVISIONS

Variation des Provisions en euros	DEBUT exercice	Dotations	Reprises	FIN exercice
Provision pour risque de change	-	-	-	-
Provision pour dépréciation des titres de placement	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	-	-	-	-

VII – IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles TOTAL	4 608		
TOTAL GENERAL	4 608	-	-

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à poste	Cessions/Rebuts		
Immobilisations incorporelles TOTAL			4 608	
TOTAL GENERAL	-	-	4 608	-

Etat des Amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Immobilisations incorporelles TOTAL	3 725	883		4 608
TOTAL GENERAL	3 725	883	-	4 608

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprise
Immob, incorporelles TOTAL	883				
TOTAL GENERAL	883				

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	3 ans

VIII - ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Créances et dettes	Montants en €
Créances et autres créances	448 647
Total créances à recevoir	448 647
Charges constatées d'avance	7 247
Total charges constatées d'avance	7 247
Fournisseurs et factures non parvenues	94 829
Dettes fiscales et sociales	45 400
Autres dettes	5 237 499
Dettes financières	-
Total Dettes à payer	5 377 728
Produits constatés d'avance	
Total Produits constatés d'avance	-

Les créances sont à moins d'un an.

Les autres dettes (5 237 499 €) concernent pour 4 989 045 € les subventions accordées restant à verser par la fondation :

- 2 298 792 € sont à échéance de moins d'un an.
 - 2 627 630 € sont à échéance de plus d'un an et à échéance de moins de cinq ans.
- Les autres rubriques des dettes sont à échéance de moins d'un an.

IX - OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

X - DIFFERENCE D'EVALUATION SUR TITRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition, incluant les frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est estimée selon la méthode F.I.F.O.

Les valeurs mobilières sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte du cours connu au dernier jour de l'exercice.

Le montant total de ces placements s'élève à 33 030 629 €. Ils sont composés de :

- SICAV pour 3 105 685 €
- Contrats de capitalisation pour un montant de 29 924 944 €.

Les intérêts courus comptabilisés en produits financiers en 2021 sont de 109 331 €.

Les intérêts courus sur contrats de capitalisation non comptabilisés en produits financiers sont de 3 731 729 €.

Les plus-values latentes sur les SICAV sont estimées à 40 609 €.

XI – PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces produits concernent :

- Les subventions d'exploitation du projet JPND à hauteur de 157 008 €,
- Les contributions financières à hauteur de 93 395 € non affectés,
- Les dons manuels et le mécénat reçus non affectés pour un montant de 308 625 €,
- Les legs, donations et assurances vies reçus non affectés pour un montant de 193 624 €.

Produits	Montants	Charges	Montants
Montants perçus au titre des assurances-vie	191 431	Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Montants de la rubrique de produits " Legs ou donations définie à l'article 213-9 "	1 193	Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Prix de vente des biens reçus par Legs ou donations destinés à être cédés		- Report en fonds dédiés liés aux legs et donations	2 000
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	3 000		
Total Produits	195 624	Total Charges	2 000
Solde des Legs, donations et assurances vie	193 624		

XII – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Le poste « Dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement. Ils sont enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.

Les actifs et passifs issus de « Legs, donations ou assurances-vie » sont enregistrés au bilan, dès la date d'acceptation, avec une contrepartie en produits, sauf stipulation contraire du testateur ou donateur.

La partie des libéralités qui n'est pas encore encaissée à la clôture de l'exercice est inscrite au passif en « fonds reportés » avec pour contrepartie une charge.

XIII - VENTILATION DE L'EFFECTIF

Personnel inscrit au 31/12/2024, (pas de contrats à durée déterminée à cette date)

Cadres	5	
Employés	1	
	--	
Total	6	soit en équivalent temps plein : 3,50

Compte tenu des « entrées-sorties » constatées sur l'exercice, l'effectif moyen 2024 est de 4.

XIV - Rémunération des dirigeants (loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 –article 20)

Le montant des rémunérations et avantages en nature accordés aux « trois plus hauts cadres dirigeants salariés en France et bénévoles » s'élève à 54 909 €.

XV - REGIME FISCAL

La Fondation de coopération scientifique « Alzheimer », est considérée comme une personne morale permettant de réaliser une œuvre d'intérêt général non lucrative.

Les règles relatives aux fondations reconnues d'utilité publique de la loi du 23 juillet 1987 lui sont applicables et à ce titre, elle bénéficie du régime fiscal applicable à l'ensemble des organismes à but non lucratif, c'est-à-dire l'exonération totale des impôts commerciaux : impôts sur les sociétés, taxe professionnelle, TVA.

XVI – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes.
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état.
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

La Fondation a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature car :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature ne sont pas des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de notre entité
- la Fondation n'est pas en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

XVII – DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX ENTITES FAISANT APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC (AGP)

Le montant des dons manuels et du mécénat reçus par la Fondation en 2024 s'élève à 308 625 €. En diminution de 7% par rapport à l'exercice 2023 (333 415€).

La Fondation dépasse le seuil des 153 000 € de dons qui déclenche la production de deux documents analytiques complémentaires :

- le Compte de résultat par origine et destination (CROD)
- et le Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Méthodologie d'élaboration du CROD et CER

En préambule, les explications relatives au CROD le sont également pour le CER puisque ce dernier n'est qu'une émanation du CROD ne reprenant que la colonne « Générosité du public ».

Concernant l'élaboration du CROD, la partie « Produits » utilise exclusivement la comptabilité générale, c'est donc la nature comptable qui permet de flécher les recettes sur les lignes concernées :

- Les lignes 1.1 à 1.3 sont affectées à la colonne « Générosité du public »,
- Les autres produits (lignes 2 et 3) sont considérés comme « Hors générosité du public ».

La partie « Charges » fait appel à la fois à la comptabilité générale et analytique :

- Les missions sociales :
 - Ligne 1.1 Les actions réalisées en France par l'organisme correspondent au Plan Blanc, au Conseil Scientifique, aux actions de communications scientifiques, aux MESR et aux coûts des programmes JPND Research.
Une partie des charges de personnel en fonction des temps dédiés ainsi que 20% des frais généraux sont affectés aux missions sociales, mais non répercutés sur la consommation de la générosité du public.
Seul le Plan Blanc est financé par la Générosité Publique.
 - Ligne 1.1 Les versements à d'autres organismes correspondent aux financements accordés par la Fondation aux Projets de Recherche, principalement dans le cadre du Plan Blanc.
La Générosité Publique finance la quote-part du Plan Blanc non financé par des contributions financières dédiées.
- Les frais d'appel à la générosité du public, ligne 2.1, correspondent aux frais de communication et de collecte.
- Les frais de fonctionnement correspondent aux coûts des services supports.

Les fonds reçus de la générosité publique sont intégralement employés pour les missions de recherche conformément à l'engagement du Conseil d'Administration.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	308 625	308 625	325 513	325 513
- Legs, donations et assurances-vie	193 624	193 624	126 177	126 177
- Mécénat			7 902	7 902
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	93 395		16 745	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	768 273		5 137 255	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	157 008		79 038	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	370 549		268 029	
TOTAL	1 891 474	502 249	5 960 659	459 592
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	446 914		248 266	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes	1 056 518	479 740	474 460	379 476
1.2 Réalisées à l'étranger	102 624	102 624		
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	29 365		25 034	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	256 053		250 581	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0		169 401	
TOTAL	1 891 474	582 364	1 167 742	379 476
EXCEDENT OU DEFICIT	0	-80 115	4 792 916	80 115

COMPTES D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (loi n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	479 740	379 476	- Dons manuels	308 625	325 513
1.2 Réalisées à l'étranger	102 624		- Legs, donations et assurances-vie	193 624	126 177
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat		7 902
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	582 364	379 476	TOTAL DES RESSOURCES	502 249	459 592
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		80 115	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	80 115	
TOTAL	582 364	459 592	TOTAL	582 364	459 592
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	80 115	
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-80 115	80 115
			(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		80 115

La fondation disposait au début de l'exercice d'un report de ressources liées à la générosité publique de 80 115 €.

Au cours de l'exercice 2024, les dépenses financées par la générosité du public (GP) et correspondant aux conventions de recherche (hors plans) ont été de 988 450 €, soit supérieures aux ressources GP de l'exercice de 486 201 €.

Le report de ressources provenant de l'exercice antérieur a donc été consommé et l'insuffisance résiduelle de ressources de 406 086 € a été financée par les fonds propres de la Fondation.